

Faculté de Lettres et Langues Université de Poitiers

[#]

Programme-ERASMUS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ERASMUS +

Le programme ERASMUS + contient une large gamme de mesures destinées à soutenir les activités européennes des établissements d'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité et l'échange des étudiants.

Un des objectifs d'ERASMUS est de promouvoir la mobilité des étudiants qui peuvent effectuer une partie de leurs études dans un autre pays de l'Union Européenne, pour une **durée de 3 mois minimum et 12 mois maximum**. Cette période d'études est reconnue par l'Université d'origine de l'étudiant pour la préparation de son diplôme.

Q u e l l e s a i d e s ?

Les aides financières pour les étudiants ERASMUS s'élèvent en 2016/2017 à 230 Euros par mois (110 versés par la Commission Européenne, 120 versés par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine). Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur conservent le bénéfice de leur bourse durant leur séjour à l'étranger. Ils peuvent aussi prétendre à la bourse de mobilité d'un montant de 400€ par mois (attention ! pas obligatoirement sur la totalité du séjour) sous réserve de dépôt du dossier de demande avant la date limite et des décisions de la commission d'attribution des bourses.

A titre d'information et en attente des dates officielles, les dossiers complets devront être remis à la mi-juin pour un départ au 1er semestre ou sur l'année complète et mi-novembre pour le semestre 2.

Q u i p e u t e n b é n é f i c i e r , e t c o m m e n t ?

La validation de la 1ère année de licence est obligatoire avant le départ. Théoriquement, les étudiants peuvent avoir accès aux programmes ERASMUS + dès la 2ème année d'enseignement supérieur. L'usage privilégie les étudiants de 3ème année de licence ou de master. La démarche à entreprendre n'est pas de type individuel. Il faut d'abord connaître les coopérations existant entre l'Université de Poitiers et ses partenaires européens. Pour cela, l'interlocuteur privilégié est l'enseignant responsable de la discipline concernée.

L e s y s t è m e E C T S

L'ECTS (Système européen de crédit transférables) est un système fondé sur la confiance mutuelle entre les institutions d'enseignement supérieur qui y participent. L'application progressive de ce système au programme ERASMUS permettra d'améliorer la reconnaissance académique des études suivies à l'étranger en offrant d'avantage de garanties aux étudiants, en favorisant la transparence des programmes d'études et des titres obtenus par les étudiants. Le guide ECTS de la faculté est disponible depuis septembre 1998.

Q u e l q u e s c o n s e i l s a v a n t l e d é p a r t .

Attention au financement de la période passée à l'étranger. Les allocations ERASMUS et du Conseil Régional Poitou-Charentes ne sont que des aides complémentaires.

Aide de l'Europe : versement au semestre effectué par le service financier de l'université

Contact : valerie.morteau@univ-poitiers.fr [

<http://www-template.test.univ-poitiers.fr/mme-morteau-valerie-168581.kjsp?RH=1366638465423>

début novembre pour le 1er semestre

début mars pour le 2ème semestre

Aide régionale : Demande en ligne sur le site web

<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr/sub/login-tiers.sub>

Consulter l'échéancier de mise en paiement fixé par la Région Nouvelle Aquitaine

L'étudiant doit obligatoirement s'inscrire à l'Université de Poitiers. Il n'aura pas de droits d'inscription à acquitter à l'Université d' a c c u e i l .

Pour sa couverture sociale, l'étudiant doit se procurer auprès de la Caisse de Sécurité Sociale la carte CEAM (Carte Européenne de l' A s s u r a n c e M a l a d i e) .

Une bonne maîtrise de la langue étrangère est indispensable. Des cours de préparation intensive peuvent être organisés. Il est prudent de les suivre, de façon à ne pas perdre de temps en arrivant dans le pays.

Guide à télécharger

[Guide Erasmus](#) [/images/medias/fichier/guide-erasmus-2012-2013_1350397189727.pdf]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr